



PRELEVEMENT DES JOURS DE GREVE

Etalement de la retenue des jours de grève du mois d'octobre sur les salaires des mois suivants

L'intersyndicale locale a adressé un mail à M Métois, jeudi 4 novembre, demandant l'étalement des jours de grève du mois d'octobre sur les salaires des mois suivants à raison de 2 jours par mois maximum. Les jours de grève du mois de septembre ayant déjà été prélevés sur la paye d'octobre.

Au plan national, la situation est hétérogène : certaines directions ont décidé d'un prélèvement de 2 jours maximum, d'autres de 3, d'autres encore ont des velléités de prélèvements en une seule fois.

Les bureaux nationaux des organisations syndicales interviennent donc auprès de la DG au coup par coup.

La position de la DG est équivoque : elle demande de la souplesse aux directions locales, en s'appuyant sur une circulaire de 2003, sans clairement prendre ses responsabilités.

Dans les PO, la direction nous a convoqué en urgence le vendredi 5 novembre matin. Il est proposé un prélèvement de 3 jours par mois, sur les mois de novembre et décembre. Tous les agents qui rencontreraient des difficultés particulières, sont invités à contacter la direction au plus tard aujourd'hui pour la paie de novembre. Pour les mois suivants, vous disposez d'un peu plus de temps.

Les services RH vont contacter individuellement dans la journée du 5 novembre les agents ayant plus de 6 jours de grève sur le mois d'octobre, afin d'examiner les situations individuelles pour un étalement plus progressif au regard de difficultés qui seront donc à justifier.

Toutes les organisations syndicales se mettent à votre disposition pour vous aider dans cette démarche le cas échéant.

Nous prenons acte de l'étalement proposé, mais nous avons insisté pour que la solution de 2 jours par mois soit retenue. Ainsi, tous les agents seraient logés à la même enseigne, les services RH ne devraient pas contacter individuellement les agents à plus de 6 jours de grève, et surtout les agents ne se retrouveraient pas dans la situation inconfortable de devoir solliciter un étalement plus large.

M METOIS n'a pas voulu aller au delà de ses propositions.

N'hésitez pas à contacter les services RH ou les secrétaires de section pour la moindre difficulté.